conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Acetic acid

FDS-nombre : 000000020238

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : acide acétique

No.-Index : 607-002-00-6

Numéro d'Enregistrement

REACH

: 01-2119475328-30

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : Substances chimiques de laboratoire

substance/du mélange Utilisation industrielle

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Honeywell International, Inc.

Chemicals Seelze 115 Tabor Road

GmbH Morris Plains, NJ 07950-2546

Wunstorfer Straße 40 USA

30926 Seelze Allemagne

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, : PMTEU Product Stewardship: veuillez prendre contact : SafetyDataSheet@Honeywell.com

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Page 1 / 19

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) Numéro d'appel d'urgence

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Corrosion cutanée Catégorie 1A

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau

et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence Ne pas respirer les poussières/ fumées/ P260

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants/vêtements de

protection/ équipement de protection

des yeux/du visage.

P284 Lorsque la ventilation du local est

insuffisante porter un équipement de

protection respiratoire.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

Page 2 / 19

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acide acétique	64-19-7 607-002-00-6 01-2119475328-30 200-580-7	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314	100 %	Eye Irrit. 2; H319:10 - < 25 % Skin Corr. 1B;

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid		
27221-5L		
Version 2.3	Date de révision 18.05.2023	Remplace 1

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements impregnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Ne PAS faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peut être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

Porter un équipement de protection individuel. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Neutraliser avec le(s) produit(s) suivant(s):

Neutraliser au lait de chaux ou avec du carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles.

Mesures d'hygiène:

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3

Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Eviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Prendre les mesures nécessaires pour que les récipients ne tombent pas.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
acide acétique	FR IOELD VLE	50 mg/m3 20 ppm	15 minutes	
acide acétique	FR IOELD VME	25 mg/m3 10 ppm		
acide acétique	INRS (FR) VLE	50 mg/m3 20 ppm	15 minutes	Indicative règlementaire
acide acétique	INRS (FR) VME	25 mg/m3 10 ppm		Indicative règlementaire
acide acétique	EU ELV TWA	25 mg/m3 10 ppm		Indicatif
acide acétique	EU ELV STEL	50 mg/m3 20 ppm		Indicatif
acide acétique	FR IOELD VME	25 mg/m3 10 ppm		

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Page 7 / 19

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3

Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

STEL - Valeur limite à courte terme

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acide acétique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		25 mg/m3	Inhalation	
acide acétique	Travailleurs / Aigu - effets locaux		25 mg/m3	Inhalation	
acide acétique	Consommateu rs / Long terme - effets locaux		25 mg/m3	Inhalation	
acide acétique	Consommateu rs / Aigu - effets locaux		25 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acide acétique	Eau douce: 3,06 mg/l	Assessment factor: 100
acide acétique	Eau de mer: 0,3 mg/l	Assessment factor: 1000
acide acétique	Station de traitement des eaux usées: 85 mg/l	Assessment factor: 10
acide acétique	Sédiment d'eau douce: 11,36 mg/kg dw	
acide acétique	Sédiment marin: 1,1 mg/kg dw	
acide acétique	Sol: 0,47 mg/kg dw	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

- vêtement de protection résistant aux acides

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : nauséabonde

poids moléculaire : 60,05 g/mol

Point/intervalle de fusion : 16 °C

Point/intervalle d'ébullition : 118 °C

à 1.013 hPa

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

: 17 % (v)

Limite d'explosivité,

: 4 % (v)

inférieure

Point d'éclair : 40 °C

Méthode: DIN 51755

Température d'auto-

inflammation

: 485 °C

Température de décomposition

: A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas

lors de ladistillation.

Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de

l'emballage.

Page 10 / 19

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

pH : acide

Viscosité, cinématique : non déterminé

Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow -0,17

Pression de vapeur : 16 hPa

à 20 °C

Pression de vapeur : 74 hPa

à 50 °C

Densité : env. 1,05 g/cm3

à 20 °C

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : env. 1,22 mPa.s

à 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

Page 11 / 19

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Corrosif(ve) au contact avec des métaux Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Bases Agents oxydants Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

La combustion produit des fumées caustiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale: donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée: donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation: donnée non disponible

Irritation de la peau:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Page 12 / 19

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

Irritation des yeux:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Cancérogénicité: Espèce: non spécifié

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une

classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Type de cellule: Cellules ovariennes de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Méthode d'Essai: Test de Ames

Type de cellule: Salmonella typhimurium

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat

Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:

Test Type: Développement prénatal / postnatal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Danger par aspiration: donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

Autres informations: donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Valeur: > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Essai en statique

Espèce: Skeletonema costatum (diatomée marine)

Valeur: > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CL50

Essai en statique

Espèce: Daphnia (Daphnie) Valeur: > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: Biodégradation: 96 % Durée d'exposition: 20 jr Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Page 14 / 19

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:2789 IMDG:2789 IATA:2789

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Page 15 / 19

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

ADR/RID:ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL IMDG:ACETIC ACID, GLACIAL IATA:Acetic acid, glacial

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8 (3) IMDG: 8 (3) IATA: 8 (3)

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG1) - ACIDS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Quantité : 5.000.000 kg Quantité : 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

VOC:

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), 100 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3

Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

VOC:

Directive 2004/42/CE, 100 %

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
Allemagne	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Acetic acid

27221-5L

Version 2.3 Date de révision 18.05.2023

Remplace 1

acide acétique : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.